



Communiqué de presse

Vendredi 22 septembre 2023

La Ville de Paris présente le bilan de son Plan Biodiversité et invite les Parisiennes et Parisiens à contribuer au prochain

Chaque jour, les Parisiennes et Parisiens côtoient près de 2 800 espèces sauvages, animaux, plantes, champignons et lichens présents sur le territoire. Ce riche patrimoine naturel s'explique par la mosaïque de milieux de vie que l'on retrouve à Paris : parcs, bois, fleuve, jardins, squares, bassins, cimetières, canaux... A Paris comme partout dans le monde, protéger la biodiversité apparaît plus que jamais comme une nécessité pour transmettre une ville et une planète accueillante aux générations futures. C'est dans cet objectif que la Ville de Paris s'est dotée en 2011, puis à nouveau en 2018, d'un Plan Biodiversité, pilier clef du renforcement de la place de la nature en ville.

Face à l'urgence du dérèglement climatique et de l'effondrement du vivant, la Ville de Paris agit pour la biodiversité et ce depuis longtemps. Fruit d'un travail collaboratif avec l'ensemble des citoyens parisiens et acteurs de la biodiversité à Paris, le Plan Biodiversité 2018-2024 a défini 30 actions et 145 engagements à mettre en œuvre pour protéger, renforcer et informer sur la biodiversité parisienne.

En 2024, le Plan Biodiversité de Paris en vigueur arrivera à son terme. En vue de l'élaboration du prochain Plan Biodiversité 2024-2030, **une large démarche de consultation est menée jusqu'à la fin du mois de janvier 2024 invitant les Parisiennes, Parisiens, associations, acteurs publics et privés à partager leurs idées et priorités sur le sujet, notamment via le questionnaire en ligne « Vos idées pour la biodiversité » disponible sur decider.paris.fr.**

Cette participation citoyenne, via un questionnaire, est ouverte dès aujourd'hui : le questionnaire comprend 16 questions et objectifs sur lesquels les citoyens peuvent exprimer les actions qui leur semblent prioritaires, **mais aussi contribuer librement et proposer leurs idées**. Les associations de protection de l'environnement, scientifiques, acteurs publics et privés, sont également invités à contribuer, à travers le questionnaire ainsi que par des cahiers d'acteurs libres.

Pour protéger et renforcer le vivant, la Ville de Paris a mis en place de nombreuses actions.

Paris sans produits phytosanitaires :

Paris a fait le choix d'une politique « zéro-phyto », c'est-à-dire l'arrêt du recours aux produits phytosanitaires chimiques, qui sont autant de polluants des sols, de l'eau et de l'air et qui impactent la santé de la nature et des humains.

Dès 2008, la Ville a totalement abandonné l'usage de produits phytosanitaires pour l'entretien de ses espaces verts, promenades, forêts et voiries. Elle a devancé de 10 ans la loi Labbé, qui imposait cette mesure à partir de 2017 à toutes les collectivités locales, établissements publics et à l'Etat. En 2015, la Ville l'a également abandonné dans les cimetières, qui sont devenus de véritables refuges pour la faune et la flore sauvages.

Avec un résultat visible sur la biodiversité : le renard est revenu à Paris, le héron aussi, des fleurs sauvages sont apparues, et avec elles des insectes et oiseaux.

Paris Ville jardin :

L'adaptation de Paris face aux effets du dérèglement climatique doit passer par la protection de la biodiversité, le développement du végétal en ville et la valorisation des lieux de fraîcheur.

Paris fait la promotion d'un nouveau modèle urbain où la nature se déploie et s'invite partout où cela est possible : **l'ambition est à terme de créer une Ville Jardin, accueillante et protectrice du vivant.**

C'est dans cet objectif que la Ville déploie une stratégie de végétalisation massive de l'espace public, notamment présentée dans le Plan Arbre adopté en 2021, et plus largement de nombreuses actions de renforcement de toutes les continuités écologiques, trames verte, bleue, brune, vitales pour la faune et la flore sauvages :

- **16 nouveaux hectares d'espaces verts** ouverts au public depuis 2018
- **39 « espaces de biodiversité »**
- **40 rues aux écoles végétalisées** créées depuis 2020
- **63 500 arbres** plantés depuis 2020
- **182 milieux humides** (bassins végétalisés, mares, noues), **3 radeaux végétalisés, 2 frayères artificielles**
- **322 réalisations** issues des projets votés au **Budget Participatif**, pour **plus de 11 millions d'€**
- **100 équipements municipaux végétalisés** depuis 2020 (toits et murs) et 136 hectares de bâti végétalisé
- Et d'ici fin 2023 : **124 cours Oasis**

Une action plurielle qui se veut collective : la mobilisation pour le vivant se fait en lien avec les autres acteurs parisiens :

- Les Jardiniers citoyens et associations : **2 179 permis de végétaliser** sont en cours de validité en 2023

- Les bailleurs sociaux : **12,5 M € ont été dégagés** pour financer **39 opérations de végétalisation et de désimperméabilisation**, déjà plus de 1,3 hectares de pleine terre déjà regagnés en un an
- Les entreprises et organismes privés : 54 entreprises sont déjà signataires du Pacte Paris Action Climat Biodiversité (PACB) et mènent activement des actions favorables à la biodiversité parisienne
- Les scientifiques : plus de **40 conventions et partenariats avec des chercheurs et scientifiques ont été conclus**

Paris agit aussi par la mise en place de nombreuses actions ciblées, par exemple :

- **7 quartiers moineaux** déjà créés entre 2021 et 2023, **130 nichoirs** distribués pour renforcer les colonies locales avec les riverains, 4 de plus sont en cours de lancement.
- **1 centre de soin pour le Hérisson d'Europe**, espèce protégée, créé dans le bois de Vincennes
- **28 parcs et cimetières parisiens labellisés Refuges LPO**
- **1030 nichoirs à moineaux et 790 hôtels à insectes distribués depuis 2018**
- **3 plans régionaux d'actions pour les odonates, chiroptères et papillons de jour**

Le choix des plantes régionales dans les projets de végétalisation, afin de nourrir et abriter la faune locale et particulièrement les espèces inféodées à certaines plantes régionales (par exemple les pollinisateurs sauvages). Dans ce but, le Centre de production horticole (CPH) de la Ville de Paris développe la production de plus de 100 plantes régionales. **Le bilan détaillé du Plan Biodiversité 2018-2024 est disponible sur paris.fr : <https://www.paris.fr/pages/vos-idees-pour-la-biodiversite-24685>**

La consultation pour le futur plan biodiversité se terminera le 31 janvier 2024.

Contact presse :

Service de presse – 01 42 76 49 61 – presse@paris.fr